

Séance du 24 juin 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Fonctionnement de la bibliothèque municipale – demande de subvention auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine

Rapporteur : Jean-Philippe Allardi

La Ville formule chaque année pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale une demande de subvention auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine dont le montant est calculé selon divers critères, eux-mêmes évalués à partir des données recueillies auprès des bibliothèques au moyen d'un rapport d'activité détaillé intitulé *Dossier unique de demande de subvention*.

Le Conseil départemental a versé au titre de la subvention de fonctionnement pour les années :

- 2013 : 11 552 €
- 2014 : 11 186 €
- 2015 : 11 270 €

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à solliciter une subvention de fonctionnement de la bibliothèque municipale auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'exercice 2016 ainsi que pour l'exercice 2017.